

Madame Sophie THIBORD-GAVA
15 C rue de Chaillouet
10000 TROYES
06 07 59 34 80
N° Sécurité Sociale : 2 59 01 42 187 018 : 60

À Monsieur le Président
Tribunal des Affaires de Sécurité sociale
Cité administrative Vassaules
CS 30502
10004 TROYES CEDEX

Numéro Recours : 21300309

Date du recours : 08/11/2013

Objet du recours : Refus de prise en compte de trimestres pour le calcul de la retraite.

LR/AR du 15/10/2013

LR/AR

Objet : Confirmation de la saisine du TASS.

Monsieur le Président,

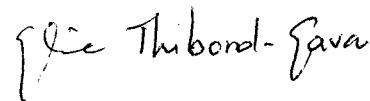
Par lettre du 15 octobre 2013, en application de l'article L R 142-6 du code de la sécurité sociale, j'ai saisi votre juridiction pour le différend qui m'oppose à la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes (CAVIMAC) sur la validation des trimestres non pris en compte sur mon relevé de carrière.

Par courrier daté du 02/12/2013, la CAVIMAC vient de me notifier sa décision de refus.

En conséquence, en application des articles L 161-17, R 142-1, D 161-2-1-2 et suivants, je viens confirmer la saisine initiale de votre juridiction, car j'entends contester cette décision de refus de validation de trimestres prise par la Cavimac.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Troyes, le 7 décembre 2013



Sophie Thibord-Gava

Pièce jointe : Notification de refus de la CAVIMAC.